

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018**

Le Maire ouvre la séance à 18h20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme LEVIEL à Mme LONGIN  
Mme MONNOT à Mme RAKIC  
Mme VIAL à M. DAHLEN  
M. FEVRE à M. FALCE  
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL

*Avant leur arrivée en séance :*

M. ROUX à M. JACQUET  
M. CANCEL à Mme CHATEAU

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire renouvelle ses vœux personnels de bonne et heureuse année 2018 et il adresse à la Ville des souhaits de prospérité qui accompagnent les actions conduites par la Municipalité au profit des Beaunoises et Beaunois.

Le Maire fait également part du renouvellement du classement « *station de tourisme* » de la Ville de BEAUNE.

Il rappelle que suite à une délibération n°17-0676 adoptée en séance du Conseil Municipal le 22 juin 2017, la Ville a sollicité son classement en qualité de « *station de tourisme* ». Ce classement particulièrement sélectif récompense l'excellence en matière de tourisme. Ainsi, ce sont 200 communes sur les 36 000 qui sont par ce classement.

Il précise que le dossier de la Ville de BEAUNE a été examiné auprès des services régionaux de l'Etat (DIRRECTE), puis transmis pour examen complémentaire auprès du Ministère de l'Economie. Lequel, par Décret publié au Journal Officiel le 10 janvier 2018, a prononcé le classement de la Ville de BEAUNE pour une durée de 12 ans.

Le Maire fait d'autre part un rappel de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal, relatif à la consultation des rapports du Conseil Municipal.

Il fait lecture de cet article qui précise que « *durant les cinq jours précédant la séance, les Conseillers Municipaux peuvent consulter les dossiers, en Mairie uniquement aux heures ouvrables (du lundi au vendredi – de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'exception des jours fériés* ».

Le paragraphe suivant prévoit « *Les conseillers qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Maire une demande écrite...* ».

Ces différentes informations étant apportées, le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS demande qu'une correction soit faite sur l'annexe au procès-verbal, qui récapitule les votes du Budget Primitif, à savoir en page 2 dans la rubrique « *3 - Budget Principal : investissement* », il faut lire par 32 voix pour et 3 voix contre, car il a effectivement voté contre.

Cette correction étant validée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### → EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

#### RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de retirer de l'ordre du jour, pour une étude plus approfondie des dossiers, le rapport 2 « *Relations contractuelles avec l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois-Partenariat avec les musées municipaux* » et le rapport 4 « *Exposition « Beaune Urban Story » -Partenariat avec ORVITIS* » et de les reporter à une prochaine séance.

#### RAPPORT 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'OFFICE DE TOURISME BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS-PARTENARIAT AVEC LES MUSEES MUNICIPAUX (rapporteur : Mme CAILLAUD)

L'examen de ce rapport est reporté à une prochaine séance.

**RAPPORT 3 – PARTENARIAT AVEC MICHEL LUCOTTE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE MAREY ET DES MUSEES DE BEAUNE - EXPOSITION « MICHEL LUCOTTE : ŒUVRES RECENTES » A LA SALLE MICHEL TOURLIERE**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de l'exposition « *Michel LUCOTTE : œuvres récentes* » qui se déroulera du 2 mars au 18 avril 2018, salle Michel Tourlière-Porte Marie de Bourgogne, dans les conditions proposées,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat fixant les modalités d'organisation de l'exposition à intervenir entre la Ville, l'artiste et l'Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune.

**RAPPORT 4 – EXPOSITION « BEAUNE URBAN STORY » -PARTENARIAT AVEC ORVITIS**

L'examen de ce rapport est reporté à une prochaine séance.

***Arrivée de M. ROUX à 18h35***

**RAPPORT 5 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE LYCEE CLOS MAIRE**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BÉAUNE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

**RAPPORT 6 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX**

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan présenté.

**RAPPORT 7 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

(rapporteurs : Mmes CAILLAUD, RAKIC, MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'attribution suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture.....	164 600 €
■ UNESCO.....	30 000 €
■ Loisirs.....	11 400 €
■ Patriotique.....	6 060 €
■ Enseignement.....	11 310 €
■ Social.....	47 100 €
■ Sport.....	357 450 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

## **RAPPORT 8 – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF FORFAITAIRE – PARC DE VIGNOLES**

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création un nouveau tarif forfaitaire intégré à ceux existants gérés par la Direction des Sports, comme suit :
  - forfait Projets Evènementiels,  
avec utilisation de l'ensemble du Parc..... 3 000 € TTC

étant précisé que ce tarif est établi pour une réservation sur un week-end.

## **RAPPORT 9 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU PROFIT DE CLUBS SPORTIFS**

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- dans le cadre du développement de sa politique en faveur du Sport, approuve le renouvellement de la mise à disposition d'agents municipaux au profit de l'Ecole de Judo Beaunoise et du Boxing Club,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents de Clubs concernés.

## **RAPPORT 10 – ORGANISATION DES SERVICES**

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

### **❖ Tableau des effectifs au 31 décembre 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- donne acte au Maire de la communication du tableau des effectifs ,
- décide la transformation des postes présentés,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

### **❖ Extension du R.I.F.S.E.E.P. au cadre d'emploi des Conservateurs du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide d'étendre le dispositif du RIFSEEP, aux Conservateurs du Patrimoine de la filière culturelle, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **❖ Vacation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve la création d'une vacation pour des cours de couture à l'espace Blanches-Fleurs,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ **Organisation des Sélections Professionnelles pour l'accès à l'emploi titulaire dans le cadre du dispositif Sauvadet**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve le conventionnement avec le Centre de Gestion de Côte d'Or, pour l'organisation des sélections professionnelles de trois postes sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ **Fonctions itinérantes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve les ajustements proposés dans le cadre des fonctions itinérantes des agents municipaux, afin de tenir compte des évolutions des postes et des services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**RAPPORT 12 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – MANIFESTATIONS 2018 – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC**

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par l'Union du Commerce Beauinois dans les rues du centre-ville et sous les halles aux dates suivantes :
  - Déballage d'hiver, le 18 février
  - Déballage d'été, les 6 et 7 juillet
  - Déballage de rentrée, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre
  - Marché de Noël, 13 au 23 décembre
- note que les heures des agents municipaux intervenant à la préparation des différentes festivités organisées par l'UCB seront facturées, conformément à la délibération fixant les tarifs municipaux.

**RAPPORT 12 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES 2016 ET 2017**

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte du constat établi par la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées au titre des années 2016 et 2017.

**RAPPORT 13 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LES MEIX FORTANS A CHALLENGES**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert des emprises des voies et équipements communs du lotissement « *NOUVEAU et Cie* » sis au lieudit « *Les Meix Fortans* » à CHALLENGES, dans le domaine public communal, dès achèvement et réception définitive de travaux,
- autorise le Maire à signer la convention de transfert à intervenir.

#### **RAPPORT 14 – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la proposition de modification des statuts du SICECO, adoptée par délibérations lors de l'Assemblée Générale de son Comité du 8 décembre 2017 et dont la révision consiste aux changements suivants :
  - ✓ adhésion de 11 EPCI,
  - ✓ création d'un nouveau service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants
- autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

#### **RAPPORT 15 – ETUDES PREALABLES A LA REALISATION DE LA CITE DES VINS**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- approuve le programme des études à mener sur les problématiques de l'urbanisme et de l'environnement, sur les procédures réglementaires (notamment Loi sur l'Eau, permis d'aménager, mode de gestion des équipements communs, audit des voiries et réseaux existants...),
- prend note que le montant prévisionnel de ces études est estimé à environ 130 000 € et sera arrêté définitivement à l'issue des procédures de mise en concurrence à lancer pour la désignation des différents prestataires,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir en l'état actuel de ce dossier.

#### **RAPPORT 16 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création d'un groupement de commandes pour les travaux d'impression, constitué entre la Ville, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et le CCAS,
- autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir, définissant les modalités de la mise en œuvre de ce groupement.

#### **RAPPORT 17 – AUTORISATION DE SIGNER LE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION**

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de mise à disposition du réseau électrique suite au transfert de la compétence électricité au SICECO,
- autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif.

**RAPPORT 18 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables et l'extinction de créances, d'un montant de 3 709,56 €,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

**RAPPORT 19 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2018**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 19h55.

***Affiché le 31 janvier 2018***

***Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Pour tout renseignement, s'adresser à la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00***